

COMMUNE DE SAINT FELIU D AMONT

Département des Pyrénées-Orientales Arrondissement : PERPIGNAN

Compte rendu de la séance du 15 juin 2016

Madame Jocelyne ALBERT (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Paul BONNET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Claude BOUCHET (Conseiller Municipal), Monsieur Jean-Christophe BOURQUIN (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CATALA (Conseiller Municipal), Monsieur Alain CHAZEE (Conseiller Municipal), Monsieur Francis JOULIA (4eme Adjoint), Madame Marie-Francoise LANCIAUX (3eme Adjoint), Monsieur Jean-Claude MORAT (2eme Adjoint), Madame Françoise OLIVE (Conseiller Municipal), Monsieur Robert OLIVE (Maire), Monsieur Jean-Pierre PASCAL (1er Adjoint), Madame Florence SIBIEUDE (Conseiller Municipal)
Monsieur Julien MURCIA (Conseiller Municipal) par Monsieur Robert OLIVE
Madame Roselyne DIAZ (Conseiller Municipal)
Secrétaire(s) de la séance: Jocelyne ALBERT

Ordre du jour:

- Approbation des comptes-rendus
- Décision modificative (budget communal - M14)
- Décision modificative (budget eau et assainissement - M49)
- Mise à disposition de bureaux
- Éclairage public
- Convention servitudes
- Questions diverses

En ouverture de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal les procès- verbaux des séances précédentes. Les comptes- rendus des réunions des 18 avril 2016 et 9 mai 2016 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

I -Vote de crédits supplémentaires - budget communal - M14 (DE 2016 049)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	-73000.00	
6132	Locations immobilières	10000.00	
6815 (042)	Dot. prov. pour risques fonct. courant	63000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		379.08
70311	Concessions cimetières (produit net)		1020.92
742	Dot. aux élus locaux		-2800.00
752	Revenus des immeubles		1400.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-53000.00	
1641	Emprunts en euros	92227.92	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	508.06	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement		508.06
021	Virement de la section de fonctionnement		-73000.00
1341	D.E.T.R. non transférable		49227.92
15112 (040)	Provisions pour litiges		63000.00
TOTAL :		39735.98	39735.98
TOTAL :		39735.98	39735.98

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

II - Vote de crédits supplémentaires - Budget eau et assainissement - M49 (DE 2016 050)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6063	Fournitures entretien et petit équipt	0.01	
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	-0.01	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

III- Convention mise à disposition de bureaux (DE 2016 051)

Monsieur le premier adjoint indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur le Député Robert OLIVE a demandé à pouvoir utiliser, moyennant une participation financière mensuelle de 200 € un bureau dans les locaux de la mairie.

Monsieur le premier adjoint donne lecture du projet de convention

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise Monsieur le premier adjoint signer la convention dont il est objet.

IV - SYDEEL - transfert de compétence - Éclairage Public (DE 2016 052)

Monsieur le Maire expose qu' afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SYDEEL66 peut assurer la compétence en matière d'Éclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien pour les seules communes de moins de 2000 habitants.

Il précise que la commune, conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Éclairage Public.

Il indique également que dans le cadre du transfert de la compétence optionnelle en matière d'investissement, de maintenance et de fonctionnement en éclairage public Le SYDEEL66 se substituera de plein droit, à la date du transfert de la compétence, et qu'il y aura lieu d'établir un procès-verbal contradictoire entre la commune et le SYDEEL66 qui a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition des biens concernés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Énergies et d'électricité des Pyrénées Orientales, les prérogatives

dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités décrites dans ses statuts, telles qu'approuvées par délibération du Comité syndical en date du 12 Juin 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE du transfert au SYDEEL66 à compter du **01 JANVIER 2017** pendant une durée de 5 ans de la compétence Éclairage Public comme désignée ci dessous

La compétence en matière d'investissement et de fonctionnement en éclairage public et éclairage extérieur.

- La maîtrise d'ouvrage des travaux (comprenant les créations, extensions et rénovations de réseaux) sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière ;
- L'exploitation, la maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant les renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses.
- La passation et l'exécution des contrats d'accès au réseau de distribution d'électricité et de fourniture d'énergie électrique, et généralement tous contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations et réseaux.

AUTORISE Monsieur le Maire pour signer le procès verbal de mise à disposition des biens ainsi que tous autres documents utiles à cette affaire.

V - Servitudes (DE 2016 053)

Monsieur le Maire rappelle les faits à l'Assemblée,

Par un courrier en date du 5 septembre 1984, Monsieur Irénée MODAT a autorisé la commune de SAINT-FELIU d'AMONT à établir sur son terrain cadastré Section A n°308 une servitude de passage permettant d'accéder au terrain de sport communal.

La commune a, sur le fondement de l'autorisation écrite donnée par le propriétaire, réalisé des travaux d'établissement de canalisations publiques d'assainissement et d'eau potable, qui desservent plusieurs habitations.

Dernièrement, son fils Gilbert MODAT et sa famille ont procédé à la pose de deux portails de part et d'autre de la parcelle, dans le but de préserver leur tranquillité.

En conséquence, l'accès au plateau de sports a ainsi été interdit mais surtout le libre accès aux canalisations est devenu lui aussi impossible.

La commune a proposé l'établissement d'une convention de servitudes de passage de canalisations, tout en maintenant l'interdiction d'accès au public de la parcelle cependant la famille MODAT a refusé de signer la dite convention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé et après avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés mandate Monsieur le Maire pour négocier, avec la Famille MODAT, et lancer toute discussions afin de régulariser ce dossier.

VI - Question diverses

1 - convention de mise à disposition (DE 2016 054)

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Michel BLONDEL a demandé - par courrier - à pouvoir utiliser, à titre privé, une parcelle communale sise "Camp dels Boscous" (ancienne station d'épuration).

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés autorise Monsieur le maire à signer la convention dont il est objet

2 - Contrat Accompagnement Emploi

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que 2 agents sous contrat de droit privé vont voir leurs Contrat d'Accompagnement à l'Emploi arriver à terme, le 31 août prochain.

a) - CAE - renouvellement - agent polyvalent des services techniques (DE 2016 055)

Le maire rappelle que depuis le 1er septembre 2015, un agent en CAE a été recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent à raison de 20 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période d'un an à compter du 01/09/2015 et serait renouvelé 1 fois (sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'État prend en charge une partie de la rémunération. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Le maire propose à l'assemblée :

Le renouvellement du CAE pour occuper les fonctions d'agent polyvalent à temps partiel à raison de 20 heures/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition du maire,

b) - CAE - renouvellement - aide maternelle (DE 2016 056)

Le maire que depuis le 1er septembre 2014, un agent en CAE a été recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'aide maternelle à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période d'un an à compter du 01/09/2014, il a déjà été renouvelé une fois et serait renouvelé 1 fois supplémentaire (sous réserve notamment du renouvellement de la convention « Contrat unique d'insertion »).

L'État prend en charge une partie de la rémunération. La somme restant à la charge de la commune est donc minime.

Le maire propose à l'assemblée :

Le renouvellement du CAE pour occuper les fonctions d'aide maternelle à temps partiel à raison de 20 heures/semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition du maire,

3) - Demande de DETR (DE 2016 057)

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une salle de classe supplémentaire (projet groupé avec la création d'un accueil de loisirs périscolaire extrascolaire et d'un restaurant scolaire, porté par la communauté de communes Roussillon-Conflent) et dont le coût prévisionnel - de la part communale - s'élève à 291.270 € TTC (soit 242.725 € H.T.) est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total : 242.725,00 €

DETR : 109.226,25 €

autofinancement communal : 133.498,75 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet devrait débuter durant le 2^{ième} trimestre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés arrête le projet de construction d'une salle de classe supplémentaire, adopte le plan de financement exposé ci-dessus et sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

4) - Dissolution SIVM Canton de Millas (DE 2016 058)

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune de Saint-Féliu d'amont est membre du SIVM du Canton de Millas.

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Vu la délibération n°DE_2016_002 du 18 janvier 2016,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier envoyé par les services préfectoraux.

Vu la proposition de Madame La Préfète,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'entériner la proposition de Madame la Préfète **et se prononce favorablement** à la dissolution du SIVM du Canton de Millas

5) - Plan Numérique :

Lors de la prochaine année scolaire (2016/2017) l'école sera dotée d'une classe mobile.

a) - Groupement de commande - Plan numérique - classe mobile (DE 2016 059)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que plusieurs communes membres de la communauté de communes Roussillon-Conflent envisage d'acquérir chacune, une ou plusieurs classe mobile. Monsieur le Maire propose de créer un groupement de commande entre la commune de Saint-Féliu d'Amont et les autres communes qui souhaitent aussi acquérir le même type de matériel.

Monsieur le Maire indique aussi que dans le cadre de l'acquisition de classe mobile (plan numérique) le groupement de commande sera porté par la Commune de Millas

Monsieur le Maire précise qu'une convention constitutive du groupement de commandes sera signée ultérieurement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes dans le cadre de l'acquisition de classe mobile.

DIT que la convention sera présentée, avant d'être signée, aux membres du conseil municipal.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Commune.

b) - Convention de partenariat "plan numérique pour les écoles"

(DE 2016 060)

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre "Plan Numérique pour les écoles" l'académie de Montpellier propose à la commune la mise en place d'une convention de partenariat.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés, autorise Monsieur le maire à signer la convention dont il est objet

6) - Conseil d'école

La prochaine réunion du conseil d'école aura lieu le 20 juin à 17h30

7) - FPIC

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a reçu notification, de la part de la préfecture, de deux fiches d'information relatives à la répartition de droit commun, au niveau de l'ensemble intercommunal, du reversement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et aux données nécessaires au calcul des répartitions dérogatoires. Il précise qu'il appartient aux élus communaux de se prononcer sur la répartition du FPIC et leur propose de conserver la répartition de droit commun.

Le conseil municipal décide d'entériner la proposition de Monsieur le Maire.

8) - Travaux

Marie-Françoise LANCIAUX indique que les travaux de l'espace festif et de l'aire de jeux ont commencé ce mardi 15 juin 2016.

Alain Catala informe l'Assemblée des travaux de la Carrerada.

9) - Contentieux

Robert OLIVE informe les membres du Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier qui oppose la commune à la SCI Plein Sud.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h.40